

# e-vooodoo.net

*Si vous signez, c'est pour la vie.*

e-vooodoo.net

S.A.S.U au capital de 1 euro

Siret : 828 060 657 00016

Résidence Mango

Appt 5A - Bat A

1 impasse du Père Renault

97300 Cayenne

08 90 03 34 08

[e-vooodoo@e-vooodoo.net](mailto:e-vooodoo@e-vooodoo.net)

<https://e-vooodoo.net>

<https://voodoo-marie-laveau.com>

À Cayenne,

Le 18 Juin 2018

## Règlement du parrainage E-VOODOO.NET

### Article 1 – Organisateur

Le site e-vooodoo.net, mis en œuvre par la société E-VOODOO.NET SASU, entreprise régie par le Code du commerce et des sociétés, société par action simplifiée unipersonnel au capital de 1 € entièrement versé dont le siège social est situé 1 impasse du Père Renault, 97300 Cayenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 828 060 657, propose une opération parrainage du 01/07/2018 au 31/12/2019.

### Article 2 – Opération de parrainage

L'opération de parrainage est destinée aux clients d'e-vooodoo.net et vise à les récompenser lorsqu'ils recommandent e-vooodoo.net à leurs proches. Le parrainage consiste, pour un client e-vooodoo.net appelé « parrain », à recommander une ou plusieurs personnes appelées « filleuls » et donne droit, dans les conditions prévues ci-après, à des avantages tarifaires sur les produits et services du parrain et du filleul. Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.

En participant au parrainage d'e-vooodoo.net, les parrains et filleuls s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement. E-VOODOO.NET se réserve, le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'opération de parrainage à tout moment notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité soit engagée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment sur le site e-vooodoo.net.

### Article 3 - Fonctionnement

Pour les clients d'e-vooodoo.net qui souhaitent parrainer un ami ou un proche, la démarche est très simple. Il leur suffit de se rendre dans l'espace « Voodoo + », ou de cliquer sur l'icône « Ambassadeur » du menu « Voodoo Store » et de compléter un formulaire de parrainage. Le filleul désigné recevra d'e-vooodoo.net un email contenant notamment un lien pour télécharger le présent règlement, les nom et prénom de son parrain ainsi que l'adresse email de son parrain permettant à e-vooodoo.net de l'identifier.

Le parrain peut également donner ces deux informations à ses filleuls par tout autre moyen.

Pour bénéficier des avantages liés au parrainage e-vooodoo.net, le filleul doit souscrire un service e-vooodoo.net (rituel ou voyance) avec les données transmises par son parrain (l'adresse email de son parrain). Pour cela, il doit indiquer cette information dans la commande.

Tout les contrats souscrit par le filleul donne droit à une réduction tarifaire pour le parrain. Tout client utilisant l'adresse email d'un client e-vooodoo.net sera considéré comme étant filleul de ce client, à condition de remplir lui-même les conditions du présent règlement.

E-VOODOO.NET se réserve le droit de valider ou non tout parrainage en cas de non respect des conditions fixées dans le présent Règlement pour le déroulement de l'opération de parrainage.

## Article 4 - Conditions pour être parrain

Pour participer à la présente opération de parrainage, le parrain doit remplir les conditions suivantes

- être une personne physique âgée de 18 ans et plus,
- être client e-vooodoo.net depuis plus de 30 jours,
- avoir au moins commandé un rituel chez e-vooodoo.net,
- être à jour dans ses règlements,
- ne pas être salarié d'E-VOODOO.NET.

## Article 5 - Conditions pour être filleul

Pour participer à la présente opération de parrainage, le filleul doit remplir les conditions suivantes :

- communiquer l'adresse email du parrain au cours de sa souscription,
- être une personne physique âgée de 18 ans et plus,
- ne jamais avoir été client chez e-vooodoo.net auparavant,
- souscrire à une prestation de service voyance ou rituel,
- ne pas être salarié d'E-VOODOO.NET.

## Article 6 - Récompense accordée au parrain

Le parrain bénéficie de commissions en bons d'achat et de remises VIP sur une période de 1 an après le premier achat du filleul :

- Commission de 10 % en bon d'achat sur ces filleuls
- Remise VIP à l'année de 5 % dès 2 filleuls
- Remise VIP à l'année de 8 % de 3 à 5 filleuls
- Remise VIP à l'année de 10 % à partir de 5 filleuls
- Des réductions exclusives Ambassadeur
- L'accès à un numéros non payant pour le coaching (sans abus svp)

Les remises VIP du parrain sont cumulables avec la commission mais ne sont pas cumulable avec une autre offre promotionnelle.

## Article 7 - Avantage accordé au filleul

Le filleul bénéficie d'une réduction tarifaire de 5 % sur tout les services qu'il souscrit pour une période d'un an renouvelable par un nouvel achat :

- Il a un interlocuteur pour le guider qui se trouve être son parrain
- Remise VIP à l'année de 5 %
- Des réductions exclusives Filleuls
- L'accès au numéros non payant pour le coaching (sans abus svp)

## Article 8 - Accès au règlement

Le règlement de cette opération de parrainage peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site <https://e-vooodoo.net>.

## **Article 9 – Litiges et compétence des juridictions**

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation de présent règlement de parrainage seront expressément soumis dans un premier temps à l'appréciation souveraine de la société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Cayenne.

## **Article 10 – Données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée), les participants sont informés que leurs données à caractère personnel sont nécessaires à leur participation à l'opération et sont destinées à la société e-vooodoo.net et qu'elles peuvent être transmises, sauf opposition de leur part, à d'autres entités ou partenaires de e-vooodoo.net. Ils sont également informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification sur les données qui les concernent en s'adressant à l'adresse suivante : e-vooodoo@e-vooodoo.net. Le Parrain ayant inscrit des filleuls devra s'être assuré au préalable avoir informé ces derniers de l'utilisation des données aux fins de participation à l'opération.